

A VILLERS-SUR-LE-ROULE &gt; LE MINISTÈRE DÉSAVOUÉ

# Le Conseil d'Etat réhabilite «Sécuriy Feel Better»

**INVENTION.** Victime d'une décision hâtive du ministère de l'Economie et des Finances, le «digestif sans alcool» de l'ancien Vernonnais Patrick Nicaise a retrouvé honneur et vertu devant le Conseil d'Etat.

Mercredi 7 février, le Conseil d'Etat a annulé la décision du Ministère de l'Economie et des Finances qui avait suspendu en février 2006 la commercialisation en France de la boisson anti-gueule de bois **Security Feel Better**.

Avec cette décision sur le fond, le Conseil d'Etat met ainsi un terme à une longue bataille juridique engagée dès 1998 par la Direction de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) contre la société PPN.SA de Villers-sur-le-Roule de Patrick Nicaise qui commercialise la fameuse petite bouteille jaune baptisée «Security Feel Better».

Le dernier «bras de fer juridique» qui opposait PPN à la DGCCRF remonte au 24 février 2006 où le Ministère de l'Economie et des Finances publie un arrêté suspendant au titre de précaution la commercialisation de Security Feel Better.

La société PPN SA avait alors ainsi en référé la plus haute juridiction administrative qui lui avait donné gain de cause le 17 mai 2006 en annulant l'exécution de cet arrêté jugeant la mesure



Patrick Nicaise envisage l'avenir avec optimisme

«excessive et disproportionnée».

Le 7 février 2007, un an après l'arrêté ministériel, le Conseil d'Etat donne raison à PPN SA sur le fond et met ainsi un terme définitif à cette affaire qui a très gravement pénalisée la petite PME

normande, il sera demandé au gouvernement d'attribuer... 3.000 € pour remboursement de frais de justice !

La petite bouteille jaune dont les performances ont déjà fait couler tant d'encre, n'a plus la gueule

de bois !

Ce digestif sans alcool à base d'extraits végétaux qui favorise la digestion des aliments et des boissons retrouve un nouvel élan.

P. S. Lefebvre

> PATRICK NICAISE :

## «Un préjudice de 350.000 €»

Ravi d'avoir retrouvé son «honneur perdu», le patron de P.P.N. SA précise :

*«Nous avons perdu le plus important : la confiance de certaines enseignes et aujourd'hui, elles attendaient cette décision sur le fond.*

*Du jour au lendemain, nous avons dû rapatrier des centaines de milliers de bouteilles de toutes les enseignes et cela à nos frais. Nous n'avons même plus le droit de commercialiser sur notre site Internet et avons d'ailleurs remboursé des milliers de clients qui avaient passé commande sur ce dernier. Tout ceci a été dramatique pour mon entreprise, qui s'est vue extrêmement fragilisée, sans compter la mauvaise image que cela a donné au produit».*

Et, le PDG d'évoquer un préjudice de l'ordre de 350.000 € et la mauvaise publicité faite autour de cette affaire par certains médias dont les représentants n'avaient même pas daigné contacter la société villersoise pour en «savoir plus».

Si aujourd'hui Security Feel Better est référencée au niveau national dans des grandes enseignes comme Cora et Leclerc, cette réhabilitation assure Patrick Nicaise «nous permettra de renouer avec la grande distribution des relations de confiance».

Patrick Nicaise n'exclut pas les circuits traditionnels, PPN SA a d'ailleurs conclu un accord avec Metro et semble confiant sur ce secteur qui présente un fort potentiel de développement.

Souignant au passage que son entreprise assure une charge de travail à un certain nombre de sous-traitants parmi lesquels un atelier protégé de la région gaillonnaise.

Patrick Nicaise se montre confiant pour l'avenir :

*«Nous préparons actuellement un important contrat avec le Canada et la Russie où la prévision d'une livraison prochaine d'1 million de bouteilles laisse entrevoir un avenir porteur».*

**P.S. LEFEBVRE**